



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/05/12

Reçu en Préfecture le : 30/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 mai 2012
D-2012/277

Aujourd'hui 29 mai 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 16h00), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 16h40)

Excusés :

Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

Délégation au Développement Durable - Attribution de subvention à l'Atelier des Bains Douches -

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du budget élaboré pour l'exercice 2012, il est prévu de soutenir financièrement l'Atelier des Bains Douches, association œuvrant dans le domaine du développement durable et dont l'objectif principal est de développer une réelle démarche de développement durable dans le quartier Belcier, en conciliant la responsabilité environnementale, l'équité sociale et l'efficacité économique.

Cette association aura ainsi pour missions essentielles :

- **La distribution et l'installation de 100 Kits économiseurs d'eau et d'énergie fournis par la Ville de Bordeaux.**
- **L'éducation au développement durable par la formation des habitants aux écocestes**

Ces missions précitées sont détaillées dans la convention de partenariat jointe à la présente délibération.

Ces actions sont en totale adéquation avec les axes majeurs déclinés dans le thème 6 de notre Agenda 21 – sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance -, mais répondent aussi à l'action 4 du thème 1 – lutter contre la précarité énergétique -. et dans les finalités 4 et 5 du nouveau référentiel, respectivement : Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère et Epanouissement de tous les êtres humains.

Je vous propose donc d'attribuer à l'association l'Atelier des Bains Douches une subvention de 5 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 du Centre de Responsabilité Direction Développement Durable, opération P087O002, nature analytique 1207, fonction 830, compte 6574.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à allouer cette subvention et à signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mai 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION L'ATELIER DES BAINS DOUCHES**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ et reçue à la Préfecture de la Gironde le _____

D'une part,

ET

L'ASSOCIATION «l'Atelier des Bains Douches», représentée par Monsieur Jérôme CHOTARD, Président, habilitée aux fins des présentes par les statuts de l'association

D'autre part,

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

- CONSIDERANT

Que **L'ASSOCIATION «l'Atelier des Bains Douches»** déclarée à la Préfecture de Bordeaux le 04/12/2008, exerce une activité qui a pour but « la création du lien social dans le quartier Belcier via des actions liées à l'écologie et à la réflexion sur l'urbanisme et au cadre de vie, qui entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – ACTIVITES ET PROJETS DE L'ASSOCIATION –

L'association s'assigne au cours de la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 à la réalisation des activités suivantes :

DISTRIBUTION ET INSTALLATION DE 100 KITS ECONOMISEURS D'EAU ET D'ENERGIE FOURNIS PAR LA VILLE DE BORDEAUX

L'Atelier des Bains Douches aura pour mission la distribution et l'installation de 100 kits économiseurs d'eau et d'énergie, selon le mode opératoire suivant :

- Information sur l'action par des « ateliers petits déjeuners » et/ou goûters dans les écoles en partenariat avec les institutrices du quartier écoles.
- Information à travers les autres associations, porte à porte, affichage...
- Repérage des foyers, gestion des inscriptions, diagnostic chez l'habitant.
- Distribution et installation des kits par un membre de l'Atelier des Bains Douches ayant suivi une formation au Créaq, gestion des distributions via fiche individuelle.
- Approvisionnement, gestion des stocks de matériels fournis par la Direction du développement durable.
- Relevé des consommations d'eau et d'énergie des logements, aide aux futurs relevés (par les habitants eux-mêmes) des consommations par l'Atelier des Bains Douches.
- Analyse et suivi des consommations confiés au Créaq.

SENSIBILISATION DES HABITANTS A L'INTERET DE S'EQUIPER (petits et grands) AUX ECOGESTES

L'association l'Atelier des Bains Douches propose :

- 4 grands domaines d'intervention : eau, énergie, déchets, consommation responsable.
- Formations individuelles à domicile par 4 jeunes volontaires d'unis cité sur l'année 2011/2012. Possibilité de poursuite pour 2012/2013.
- Animations collectives par les jeunes d'unis cités au sein des ateliers de l'association Astrolabe le mercredi après midi (à destination d'un public d'enfants) autour des 4 grandes thématiques.
- Proposition de nouveaux modes de consommation autour de produits frais (légumes et fruits de saison en partie bio et/ou locaux). Partenariat avec l'entreprise d'insertion « les p'tits cageots » avec mise à disposition d'un p'tit cageot solidaire (5 € par semaine) pour les habitants du quartier aux revenus modes (étudiants, personnes au RMI, chômage, retraités, familles monoparentales...). Engagement trimestriel pour soutenir les petits producteurs locaux.

ARTICLE 2 – MISE À DISPOSITION DES MOYENS –

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 : Une subvention de 5 000 € (**cinq mille euros**) pour l'année civile 2012. La Ville se réserve le droit de ne pas procéder au paiement requis tant que les objectifs fixés à l'association par cette convention ne sont pas atteints.

ARTICLE 3 - SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS -

L'association s'engage à rédiger un rapport d'activité au terme de la convention. En outre, l'Atelier des bains Douches réalisera 1 rapport d'étape trimestrielle, et un bilan écrit pour mesurer l'avancée des projets et l'impact des activités conduites auprès des habitants.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D’UTILISATION DE L’AIDE –

L’association s’engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes : La subvention sera utilisée pour les actions citées à l’article 1, étant entendu qu’il s’agit uniquement des actions relevant de la Délégation au Développement Durable.

ARTICLE 5- MODE DE REGLEMENT –

La subvention de la Ville de Bordeaux à la réalisation de l’activité retenue, s’élève à **5 000 € (cinq mille euros)**.

Modalités de paiement

Cette subvention sera créditée au compte de l’association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D’IDENTITÉ BANCAIRE/OU POSTALE

Domiciliation : (Nom de la Banque) : CMSO BORDEAUX SAINT JEAN

Titulaire du compte : L’Atelier des Bains Douches –

Adresse : 7/9, rue Bobillot, 33 800 BORDEAUX

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP
15589	33548	07033432840	13

ARTICLE 6 – CONDITIONS GÉNÉRALES –

L’association s’engage :

1. A pratiquer une liberté d’adhésion et d’éligibilité de l’ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d’administration
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d’autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT –

La présente convention est conclue pour la période fixée à l’Article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE RÉALISATION –

En cas de non respect par l’association de l’une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l’expiration d’un délai de 15 jours suivant l’octroi d’une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 9 – CONTROLE DE LA VILLE SUR L'ASSOCIATION –

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- Une copie certifiée de son budget,
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- Tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1er juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- Présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- Présentation d'une situation financière intermédiaire,
- Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 10 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT –

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Par l'Association l'Atelier des Bains Douches en son siège social : 7/9, rue Bobillot, 33 800 BORDEAUX

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires, le2012

Pour la Ville de Bordeaux,

**Anne WALRYCK,
Adjoint au Maire**

**Pour l'Association l'Atelier des Bains
Douches**

**Jérôme CHOTARD,
Président**